Journal de l'Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau

**MARS 2014** 

# Police partout, justice nulle part! ...on n'aura jamais si bien dit!



#### Résumé du journal

| Pourquoi un 8 mars?                             | .2 |
|---|----|
| Lancement de Bal de neige, fête militaire       | Э. |
| Police partout, justice nulle part (la suite)   | .4 |
| Médias poubelles:peut-on faire le tri sélectif? | ٤. |
| Les médias (la suite)                           | 6  |
| Déclaration concernant le projet de loi 60      | 7  |
| Alain Magloire et les "septs nainsé!            | 8. |
|   |    |

Au cours des derniers mois, que ce soit à Gatineau, à Montréal ou ailleurs dans le monde, les évènements liés au profilage, aux abus et à la brutalité policière ne cessent de s'empiler. On peut penser à Alain Magloire qui a été tué par des policiers du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) le 3 février dernier, à la personne qui s'est fait menacé de se faire attacher à un poteau à -40 degrés par un policier du SPVM ou encore aux nombreuses interventions policières arbitraires et illégales qui se produisent à Gatineau, qui ont souvent été dénoncées publiquement dans les derniers mois, particulièrement autour de la Soupe populaire de Hull. Ceci étant, ce phénomène se fait aussi sentir dans d'autres quartiers de la ville, notamment dans le Vieux-Hull, le Mont-Bleu et le quartier Notre-Dame dans le secteur Gatineau.

Le profilage policier, qu'il soit social, racial ou politique, est illégal. C'est une pratique utilisée par les services de police afin de cibler des groupes de personnes en particulier, non pas pour les gestes qu'ils commettent réellement, mais bien en fonction de leur « statut social », de la couleur de leur peau ou de leurs opinions politiques. À partir de stéréotypes dominants (ex : les pauvres consomment de la drogue et volent; les latinos sont dans les gangs de rues; les anarchistes sont violents et violentes), la police appose une étiquette à toute personne qui correspond à ces critères de « risques » et une surveillance accrue sera faite contre ces personnes. Avec cette surveillance particulière de la police face à certains groupes de personnes, il est donc malheureusement normal de voir plus d'arrestation, de détention et de judiciarisation contre ces personnes. Imaginez un instant les résultats d'une telle pratique si elle était généralisée...si par exemple, on détenait fouillait l'ensemble des fonctionnaires sur la Promenade du portage de manière quotidienne, possiblement qu'on ferait augmenter les chiffres de la criminalité ou des incivilités de manière fulgurante. C'est exactement ce qui se produit pour bien des personnes qui ont le malheur d'être reconnu par la police comme appartenant à un groupe « à risque ». Là j'entends déjà les ami-e-s de la

police nous affirmer haut et fort que celle-ci ne fait que son travail, qu'elle applique les lois à la lettre. Pourtant, les pratiques de profilage sont bien visibles au jour le jour, notamment par l'émission de constats d'infractions en vertu des règlements municipaux ou du Code de la sécurité routière. Les infractions visées par ces constats sont des actes considérés comme illégaux, que nous commettons tous et toutes de manière quotidienne (ne pas traverser la rue a un endroit prévu par la loi, marcher à côté du trottoir, marcher avec plus que deux autres personnes, ne pas avoir l'ensemble des réflecteurs sur notre vélo, etc), mais qui sont habituellement tolérés pour la majorité de la population. Par contre, si vous entrez dans l'une des catégories de personnes qui sont visées par les pratiques de profilage, ce type d'infraction sera utilisé de manière constante pour vous identifier, vous questionner, vous fouiller ou vous judiciariser.

(suite à la page 4)

#### POURQUOI UN 8 MARS?

Aujourd'hui, ce n'est pas rare qu'on entende que nous vivons maintenant dans une société égalitaire, que le féminisme n'a plus sa raison d'être, et qu'il est même allé trop loin! Le 8 mars, la journée internationale des femmes, est justement le bon moment pour rappeler (particulièrement aux masculinistes!) que les luttes féministes contre la domination masculine et pour les droits des femmes ne sont pas terminées, loin de là.

L'idée d'une Journée internationale des femmes date de 1910 quand une journaliste allemande Clara Zetkin proposa cette journée de lutte pour le droit de vote des femmes lors d'une Conférence internationale des femmes proposition socialistes. Cette perspective très révolutionnaire fut prise au sérieux par les femmes et l'année d'après, elles étaient plus d'un million à travers les pays de l'Europe à manifester pour le droit de vote, le droit de travailler et la fin de la discrimination au travail

Même pendant la première guerre mondiale, les femmes vont se réunir et lutter pour la défense de leurs droits et l'égalité. Surexploitées comme travailleuses, elles sont également réprimées par les hommes d'État de plusieurs pays européens, comme la France et l'Angleterre à travers le mouvement des suffragettes.

La tradition du 8 mars se consolide réellement l'année 1917 avec une grève des ouvrières en Russie. Exploitées et affamées, les travailleuses se mettent en grève et mobilisent les travailleurs à se joindre à elles dans les rues. Cette journée marque également le premier jour de la Révolution russe.

Puis, la journée du 8 mars va se répandre internationalement après la 2e Guerre mondiale en 1945 et va se «célébrer» à partir des années 1970 au Ouébec.

On peut donc voir que le 8 mars a tout un passé révolutionnaire et que les luttes pour lesquelles les femmes se battaient au début du siècle dernier ne sont pas du tout dépassées! Les conditions de travail des femmes, l'égalité, la fin des discriminations et des violences envers les femmes sont tout autant de combats à mener aujourd'hui pour qu'on puisse enfin un peut-être parler iour d'égalité. Ajoutons le droit et l'accès à l'avortement, la pauvreté des femmes et les violences contre les femmes immigrantes, autochtones, lesbiennes, queer, travailleuses du sexe, et handicapées qui sont des luttes actuelles et sur lesquelles nous devons nous unir devant la montée du conservatisme, du néolibéralisme et de l'antiféminisme (La démystification de l'antiféminisme... un bon sujet pour un prochain article du P'tit MOT DIT!).

Pour finir, tant que toutes les femmes n'auront pas accès à l'avortement, tant que toutes les femmes qu'elles soient autochtones, travailleuses du sexe, pauvres, lesbiennes, trans, queer, immigrantes ou handicapées seront discriminées, tant que les femmes vivront la violence étatique, policière, hétérosexiste et machiste, le 8 mars ne sera pas l'heure à la fête, mais bien à la lutte. C'est pourquoi, le 8 mars de cette année, le nouveau comité femme de l'ADDS invite toutes les personnes s'identifiant comme femme à venir se rencontrer et discuter autour d'un repas collectif et d'un ciné-débat!

Lovanie-Anne Côté



### LANCEMENT DE BAL DE NEIGE, FÊTE MILITAIRE

« On ne devrait pas politiser une fête populaire et encore moins lui donner des thèmes à cachet militaire. »

- Rhéal Leroux, fondateur du Bal de neige

Le 36e Bal de Neige s'est terminé il y a quelques semaines. C'était la première édition de l'événement organisé par Patrimoine Canada (les mêmes qui distribuaient gratuitement des portraits de la Reine) plutôt que la CCN comme autrefois. Il ne serait pas surprenant que ce changement ait été opéré par les Conservateurs, devant une CCN frileuse à intégrer la propagande militaire à la fête. Rappelons qu'en 2012, cela avait fait un tollé de voir des enfants empoigner des répliques d'armes et costumes militaires au Parc Jacques-Cartier.

Ce changement d'organisation augure mal et risque de consacrer le caractère familial militaire de cette fête. N'en déplaise au fondateur de l'évènement, par la récidive du gouvernement conservateur encore cette année, il est désormais clair que pour ce gouvernement, Bal de Neige n'est qu'un événement parmi tant d'autres où celui-ci peut vomir sa propagande.

#### Au programme cette année

Au Parc Jacques-Cartier, il y eût naturellement les traditionnelles glissoires, mais il y aura aussi une zone payante, pour les enfants dont les parents ont le fric nécessaire. Il n'y a pas juste les « queues de castors » qui sont payantes maintenant! Le tout se déroula dans un magnifique décor faisant l'apologie des Jeux Olympiques et sa dynamique de compétition, antithèse de la solidarité et la coopération.

Au Parc de la Confédération, on trouvait des sculptures commémorant le 100e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale. C'est d'ailleurs très militariste et choquant de fêter le DÉBUT d'une guerre, non?! Ne vous en faites pas, quelque chose me dit qu'en 2018, on fêtera également la fin de ladite guerre encore une fois à l'occasion du Bal de neige!

Il reste le Canal Rideau, où à ma connaissance, il n'y a pas de propagande où se déroula « un match de hockey qui rend hommage aux Canadiens qui se sont battus à la guerre de Corée — et qui ont joué au hockey, le sport d'hiver du Canada, sur la rivière Imjin durant la guerre » (Source : ottawafestivals.ca). Toutes les excuses sont bonnes pour « plugger » l'armée canadienne, même celles vraiment tirées par les cheveux!

Pas satisfait-es? Choqué-es? « Ceux qui ne veulent pas visiter les sculptures qui les commémorent sacrifices Canadiens lors de la Première Guerre mondiale ont le choix de ne pas visiter. Moi et plusieurs Canadiens veulent commémorer ces sacrifices et on leur donne une place pendant le Bal de neige » vous dit la ministre du Patrimoine, Mme Glover. Restez chez vous et laissez-nous faire notre propagande en paix! Elle ajoute ensuite que trois de ses grands-parents se sont battus à la 2e guerre mondiale pour nous donner notre beau pays de liberté et de justice, le meilleur pays au monde. Quel beau condensé de propagande. Tout est là, en quelques mots, dans sa vulgarité la plus crue.

Mais on s'en fou-tu de ses grands-parents qui ont servi de chair à canon à la 2e guerre mondiale!!! La guerre n'est qu'un jeu de marionnettes (pas drôle pour les enfants de surcroît) où les marionnettes s'entretuent alors que ce sont les marionnettistes le problème.



Les conservateurs peuvent bien idéaliser cette guerre soit disant contre le nazisme et les fascismes tant qu'ils le veulent, il ne faut pas chercher bien loin pour déceler leur propre petite tendance fascisante...

D'autant plus que lorsqu'on démasque le rôle de l'armée canadienne à l'étranger en ce moment, on se rend compte qu'il n'y a rien de très glorieux à ses interventions. Alors que l'armée canadienne laisse de plus en plus de côté les interventions humanitaires (déjà fort critiquables – mais on n'en traitera pas ici!), on n'hésite pas à déployer des ressources colossales dans des guerres d'invasion comme celle en Afghanistan ou encore à participer à de véritables coups d'État comme en Lybie en 2011 ou en Haitī en2004.

Plus près de chez nous (mais quand même loin!), dans l'Artique canadien, on se sert de l'Armée dans une guerre d'influence dans la détermination des frontières respectives entre le territoire canadien et russe. Il y a des velléités sur ce territoire en raison de la fonte des glaces (du au réchauffement climatique) qui laisse entrevoir l'exploitation possible de ressources naturelles sous-marines en plus de l'ouverture d'un lucratif couloir maritime. véritable une d'influence est engagée, notamment en augmentant notre présence militaire en ces lieux. Du coup, ce sont les activités entières de villages autochtones qui sont bouleversés par l'omniprésence soudaine des forces armées.

Bien que peut-être plus grand-chose du Parti conservateur ne nous surprenne désormais, utiliser une fête pour enfants pour leur lessiver le cerveau, c'est franchement scandaleux, vous ne pensez pas?!

Éloï Bureau

#### LE PROFILAGE...LA SUITE

Le 22 janvier dernier, l'Association pour défense des droits sociaux (ADDS-Gatineau) a tenu une conférence de presse afin de dévoiler des données obtenues via la Loi d'accès à l'information en provenance de la ville de Gatineau et du Service de police de la ville de Gatineau (SPVG), en lien avec les constats d'infraction émis en vertu du Règlement 42-2003 concernant maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau, entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2012. Ces demandes d'accès à l'information ont été déposées avec une intention très claire, soit celle d'être en mesure de confirmer, à partir des données officielles du SPVG et de la ville, plusieurs témoignages qui décrivent le profilage (social, racial et politique) effectué par le SPVG. Les résultats de l'analyse viennent confirmer témoignages à plusieurs niveaux, entre autres pour ce qui est de l'augmentation de la judiciarisation, du type d'accusation utilisée ainsi que les moments de l'année où le profilage se fait le plus sentir. Il est important de spécifier que ces données ne représentent que la pointe de l'iceberg, car elles ne prennent pas en compte les accusations criminelles. contraventions émises en vertu du Code de la sécurité routière ainsi que les nombreuses interpellations illégales qui ne se résultent pas en l'émission de constat d'infraction par le SPVG.

Les données obtenues démontrent que l'émission de constats d'infraction en vertu de ce règlement municipal a augmenté de 57% entre 2008 et 2012, passant de 1621 à 2550 annuellement. Ceci exprime bien l'augmentation de la judiciarisation par le SPVG au cours des dernières années. Le plus intéressant dans l'analyse de ces données, l'augmentation massive dans l'utilisation de certains articles du règlement, qui sont connus comme étant des « outils » utilisés par les policiers et policières dans leurs pratiques de profilage. Par exemple, les constats d'infraction émis pour avoir été dans un parc alors que c'était interdit ont augmenté de plus de 700% (22 à 177) entre 2008 et 2012. Pour la même période, ceux émis pour avoir mendié ont

augmenté de 282% (11 à 42), alors que le nombre de constats émis pour avoir uriné dans un lieu public a connu une augmentation de 115% (82 à 176). Finalement, on peut remarquer une tendance marquée dans l'utilisation d'un article qui n'était que très rarement utilisé de 2008 à 2010, mais qui a connu une augmentation de plus de 1000% (7 à 78) seulement pour l'année 2011, soit l'infraction d'avoir causé un désordre dans un attroupement ou un défilé. De 2008 à 2012, l'émission de ce type de constat a connu une augmentation totale de 1975%, passant de 7 à 166! Dans le cas des personnes qui n'ont pas de domicile fixe, ce profilage est encore plus aberrant, car la police s'attaque directement aux modes de survie nécessaire de ces personnes (dormir, uriner, se nourrir, se réchauffer, manger, etc).

La seule bonne nouvelle qui semblait visible dans la compilation de données se trouvait dans l'augmentation du nombre de constats annulés après leur émission. Passant de 42 en 2010 à 187 en 2012, les constats annulés démontrent une surutilisation de la judiciarisation, que même les procureur-e-s de la ville ne veulent pas soutenir. Finalement, si vous désirez consulter l'ensemble des données, vous n'avez qu'à visiter le site web de l'ADDS (www.addsgatineau.com)!

Malgré la publication de ces données et l'ensemble des dénonciations qui ont eu lieu au cours des derniers mois contre les agissements du SPVG, la réaction du maire et du chef de police a bien sûr été de mettre ça sur le compte des « cas isolés ». Comprenons-nous bien, quand la classe politique et sa police parlent de cas isolé, ce qu'ils disent à mots couverts, c'est que cette fois-là, il y a avait des témoins et des caméras. Les pratiques de profilage ne sont pas l'adage de quelques « pommes pourries » comme on veut nous le faire croire. Au contraire, les pratiques de profilage sont d'ordres systémiques, c'est-à-dire qu'elles sont acceptées, promues et généralisées dans les différents services de police.

L'ADDS a d'ailleurs préparé un atelier de formation sur la question du profilage



policier. D'une durée d'environ 2 heures, cet atelier est un moment afin d'apprendre d'où viennent les pratiques de profilage, qu'est-ce qu'elles visent, comment elles se mettent en place au jour le jour et aue pouvons-nous surtout. faire collectivement pour se protéger de la police. Si des groupes (communautaires, syndicaux, étudiants, etc) sont intéressés à recevoir cet atelier, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir de nous déplacer dans vos groupes pour le présenter.

Finalement, l'ADDS appelle la population à une manifestation dans le cadre de la Journée internationale contre la brutalité policière, qui se tiendra le samedi 15 mars prochain, afin de dénoncer la brutalité et le profilage policier qui sévissent à Gatineau. Le rassemblement se fera à 13h00 (12h00 pour ceux et celles qui veulent venir diner avant) dans le stationnement du LAB, situé au 76 rue Lois (coin Lois et Allumettières). N'hésitez pas à passer le mot!

## "MÉDIAS-POUBELLES" : PEUT-ON FAIRE LE TRI SÉLECTIF?

## <u>Situation de sur abondance de l'information</u>,

Les médias télévisuels (Radio Canada, TVA, Télé-Québec), la presse écrite (La Presse, Le Droit, Le Devoir, le Quotidien, le Journal de Montréal, etc.) les médias et réseaux sociaux (Facebook et Twitter) offrent l'apparence d'une diversité et d'une sur abondance de médiums d'informations. Mais pouvons-nous réellement prétendre détenir la bonne information ? Toutes les informations sont-elles médiatisées? certaines Pourquoi informations sont-elles sélectionnées pour faire la une, tandis que d'autres n'apparaissent même pas?

Historiquement Ouébec au la radiodiffusion se fait par l'organisme public Société Radio Canada (SRC) et autorise la formation de réseaux privés de diffusion de l'information. Au fur et à mesure on a pu voir que la proportion de radiodiffusion publique a diminué et également que les réseaux privés se sont libéralisés. En témoigne l'exemple de TVA, en 1971, ce réseau est passé du statut de coopérative à celui de corporation, et donc où les propriétaires de stations sont devenus actionnaires.

#### Mais qui détient les médias ?

On s'aperçoit que 97, 2% de la presse payante appartient à deux grands groupes Québecois : Gesca de Power Corporation et Québecor. Le Québec se distingue en ce qui concerne la concentration des médias, puisqu'il possède le record de tous les pays occidentaux (Jean Péres, ACRIMED). On peut alors se questionner sur ce qu'implique la concentration des médias privés ? Le caractère privé des médias implique que l'objectif ultime est celui de la rentabilité tandis que la concentration en fait un marché peu concurrentiel.

# <u>Comment fonctionne ce marché de l'information ?</u>

De manière caricaturale, un marché fonctionne selon le principe de l'offre et de la demande, considérant que la demande est fonction de l'offre.

(1) Sur quel critère définit-on l'offre d'information ? Qu'est-ce qui fait que certaines informations font les gros titres, alors que d'autres, toutes aussi importantes, ne sont pas évoquées? Serait-ce parce que ces grands groupes ont pour objectif premier de servir leurs propres intérêts ? Si tel est le cas, le danger est que ces groupes ne sont pas simplement impliqués dans le secteur de la communication. En effet, cherchant un peu on se rend compte qu'ils détiennent des actions dans différents secteurs : dans la construction (Lafarge), dans la finance (IGM Financial Inc), dans les assurances vies (la Great-West, London Life, Compagnie d'assurance canada sur la vie), dans le pétrole, le gaz et l'électricité (Total, GDF Suez), etc.

Ces secteurs vous rappellent quelques choses? Ceux sont tous des secteurs lucratifs, mais dont les impacts sociaux et environnementaux sont largement discutables.

contexte d'un Dans marché oligopolistique (partage d'un marché par un nombre limité d'entreprises), on peut se demander si ces compagnies nous fournissent toujours une bonne information. c'est-à-dire information NON FILTRÉE par leurs intérêts économiques et politiques? Mais que pensez de tous ces sujets passés sous silence? Ouestion rhétorique par excellence! Cependant, nous savons bien que certaines informations ne sont pas diffusées : la guerre au Congo en est un parfait exemple. D'un point de vue strictement québécois, les filtres qui s'appliquent à la diffusion des différentes informations via les médias appartenant à Gesca et à Québécor sont encore plus clairs. En effet, Gesca tient toujours une ligne éditoriale qui fait la promotion des positions politiques soutenues par le Parti libéral du Québec (PLQ) et du Parti libéral du Canada (PLC). Au contraire, du côté de Québécor, le filtre éditorial servira presque toujours les intérêts politiques du Parti Québécois (PQ). D'un point de vue politique et considérant la rotation habituelle des partis au pouvoir, il est donc évident que de manière systématique, un des conglomérats médiatiques sera du côté du parti au pouvoir et l'autre servira de porte-voix au parti qui constitue l'opposition officielle. En plus de ce lien très peu subtil avec le pouvoir politique, la convergence des médias au Ouébec a aussi des conséquences directes lorsqu'il est question de conflits de travail, considérant que les deux conglomérats ont aussi plusieurs entreprises, qui œuvrent dans de multiples domaines. Prenons l'exemple de la grève des employé-e-s du Journal de Montréal (propriété de Québécor) qui a eu lieu il y a quelques années. Alors que les médias appartenant à Gesca s'amusaient à voir leur compétiteur être aux prises avec un conflit de travail, les différents médias de Québécor ne relevaient que l'actualité qui était défavorable au syndicat, offrant ainsi une information on ne peut plus subjective qui ne visait pas à rendre disponible l'information au public, mais bien à mettre en branle une véritable campagne de propagande contre les travailleurs et travailleuses.

(suite à la page 6)

#### LES "MÉDIAS-POUBELLES"...LA SUITE

Un 2e critère possible de sélection d'information peut être celui de l'audimat. En effet, dans un objectif de rentabilité la chaine se doit de faire des bénéfices. Or, les bénéfices se réalisent grâce aux recettes publicitaires. Le tarif des publicités est fonction du taux d'audiences : ainsi plus les gens regardent un programme et plus le spot publicitaire coûte cher. Il est donc nécessaire d'avoir le plus possible d'auditeurs/lecteurs/ consommateurs de médias.

Cependant, la recherche du taux audimat est-elle garante d'une qualité de l'information fournie? C'est ainsi que les médias se retrouvent dans une logique de « plaire à un maximum » pour vendre les secondes de publicités, le plus cher possible et ainsi être rentable. Avec cynisme, Patrick Le Lay (ancien PDG d'une grande chaîne nationale privée en France (TF1)) se charge de faire ce constat :

« Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective business, soyons réaliste : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit. (...) Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. (...) Rien n'est plus difficile que d'obtenir cette disponibilité. C'est là que se trouve le changement permanent. Il faut chercher en permanence les programmes qui marchent, suivre les modes, surfer sur les tendances, dans un contexte où l'information s'accélère, se multiplie et se banalise. » (propos recueillis dans le livre Les dirigeants face au changement (éditions du Huitième jour)).

La logique de marché implique que lors de « grands évènements » télévisuels, le temps de cerveau disponible se vend à prix d'or. Pour exemple, 30 secondes de publicité pendant le superbowl de 2007 se vendaient 2,7millions de dollars. Ce chiffre est passé à 4 millions pour celui de 2012.

Nous venons de parler de l'offre d'informations. Interrogeons-nous maintenant sur la demande d'informations. À travers les taux d'audiences, on peut ainsi savoir ce qui plait au public. Celui-ci est très friand de sensationnel, d'émotionnel, du dramatique, et du divertissement, etc. On peut en conclure que la recherche d'audimat ne s'accompagne pas nécessairement d'une



recherche de qualité. En réfère par ailleurs, Patrick le Lay dans la citation ci-dessus : « surfer sur les tendances et chercher des programmes qui marchent ».

# Surabondance de l'information ne va pas de pair avec diversité des idées

La concentration des médias montre que la sur abondance est factice. Cette illusion pourrait faire croire à une diversité des idées qui nous sont proposées. Cependant, comme on peut le voir dans le reportage : « Les nouveaux chiens de garde » de Balbastre et Kergoat (2012), les informations qui nous sont données proviennent toutes d'une même idéologie politique et économique. Peu de place est faite aux discours alternatifs. Pourtant en tant que nouvelle « place publique », les médias ne devraient-ils pas laisser un espace égal à toutes les diversités de « pensée» ?

Pour conclure cet article, nous ne sommes pas, selon nous, dans un marché de l'information, mais plutôt dans un marché publicitaire. La privatisation des médias a dévié l'essence de l'information en la rendant marchande. Reste à nous questionner sur le rôle des médias dans un contexte de marchandisation de l'information? Est-ce celui d'informer, de divertir, d'« éduquer » ? Aucun des trois ?

Élodie Plassin et Amandine Cochard

# DÉCLARATION CONCERNANT LE PROJET DE LOI 60

Nous sommes un groupe de personnes de la région de l'Outaouais, de confessions et convictions diverses, qui se sont réunies suite à la proposition du gouvernement québécois d'adopter une « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement ».

Nous avons partagé nos idées concernant le Projet de loi 60 et avons convenu que l'article 5, en particulier, qui propose l'interdiction du port de signes religieux par les employé-e-s de l'État, constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui, ensemble, protègent nos droits sans que nous ayons à les modifier ou à adopter une autre charte qui viendrait les remettre en cause. Plus précisément, nous considérons:

- 1- que le projet de loi 60 nie la liberté de conscience des femmes et des hommes portant le foulard, la kipa ou le turban, par exemple, et constitue un acte de discrimination pour l'accès à l'emploi,
- 2- que le projet de loi 60, en ne permettant pas aux femmes de décider elles-mêmes, sans contrainte sociale ni religieuse, comment vivre leur spiritualité, et en leur refusant l'accès à l'emploi, constitue un recul pour l'émancipation de ces femmes en leur imposant une contrainte supplémentaire à leur autonomie matérielle, ainsi que pour veiller au bien-être de leur famille lorsque c'est le cas,
- 3- que le port de signes religieux ou distinctifs ne constitue pas en soi un acte délibéré de prosélytisme,
- 4- que toute référence au format d'un signe religieux ou distinctif est une porte ouverte à l'arbitraire et à toutes les formes de discrimination et de chantage en milieu de travail,
- 5- qu'il est du devoir de l'État de contrer l'intolérance envers tous les groupes minoritaires sur la base de leur appartenance religieuse, ethnique, sexuelle, de leurs conditions sociales, par exemple, qu'ils soient migrants, amérindiens ou québécois.
- 6- que la promotion de la diversité et de l'entente dans une société passe par l'éducation et les échanges entre les communautés d'origines diverses et de confessions ou de convictions différentes, dont la présence au sein de tous les appareils et à tous les postes de l'État constitue une garantie de neutralité et non l'inverse, tout comme leur l'accès à l'égalité dans tous les domaines sociaux et économiques.
- 7- que l'article 12 du Chapitre IV du projet de loi 60, stipulant que « Les devoirs de neutralité et de réserve ne peuvent avoir pour effet d'empêcher l'application des règles déontologiques prévues par la loi au médecin et au pharmacien de ne pas recommander ou de ne pas fournir des services professionnels en raison de leurs convictions personnelles », est pour le moins ambiguë et constitue un droit discrétionnaire accordé aux membres de ces professions qui ne seraient pas assujetti(es) aux « devoirs de neutralité et de réserve » prescrits par le projet de loi 60.
- 8- que l'article 30.3 du projet de loi 60 constitue une restriction injustifiée à la liberté de conscience en stipulant que, dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance, « une activité ou une pratique répétée qui tire son origine d'un précepte religieux, notamment en matière alimentaire, ne peut être autorisée si elle a pour but, par des propos ou des gestes, d'amener l'enfant à faire l'apprentissage de ce précepte. », en ce sens où servir une nourriture halal ou casher pourrait être prescrit sans raison autre que discriminatoire,
- 9- que le recours à une loi pour interdire le port de signes religieux par les employé-e-s de l'État est un geste autoritaire, stigmatisant la personne sur la base de sa différence, qui ne répond à aucune nécessité autre qu'électoraliste, secondaire, si l'on considère que d'autres problématiques sont beaucoup plus criantes dans le système de santé, la question des équivalences au niveau du travail pour les immigrant(es), l'écart grandissant entre riches et pauvres, ainsi que dans le cas des conditions de vie entre les diverses communautés au sein de la population, la crise du logement, ainsi que ou les questions environnementales, par exemple,
- 10- que les incidents où des groupes minoritaires ont été pointés du doigt, insultés ou menacés; où des femmes ont été humiliées en public pour la simple raison qu'elles portaient un foulard sont le fruit d'un manque d'éducation et d'information qui alimentent les préjugés, la peur et la haine sur la base de la religion, du sexe ou l'appartenance ethnique de la personne et que, dans ces conditions, la présentation du projet de loi 60 ne contribue qu'à creuser le faussé entre les québécois et les québécoises de diverses origines.

En conséquence,

En considérant l'hospitalité coutumière du peuple québécois,

En considérant que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec constitue la base sur laquelle repose la défense des minorités, l'égalité des femmes et des hommes ainsi que la liberté de conscience, Pour que votre nom soit inclus dans la liste des signataires et/ou

Et dans le but de conserver cet héritage, nous proposons :

Pour que votre nom soit inclus dans la liste des signataires et/ou pour recevoir des nouvelles des activités du Rassemblement Outaouais pour l'égalité et la liberté de conscience (ROELC), vous n'avez qu'à le spécifier par message à l'adresse courriel qui sera bientôt disponible sur le site web du ROELC (www.roelc.org).

#### **ALAIN MAGLOIRE ET LES "SEPTS NAINS"!**

Montréal, le 4 février avant 11h. Un homme est abattu par un policier, il s'appelait Alain Magloire. La raison de son décès est que l'homme de 41 ans, en détresse et «armé» d'un marteau, n'a pas voulu le lâcher. La suite des évènements restent que selon la version officielle des sources policières, une agente aurait glissé à côté d'Alain, celui-ci se serait dirigé vers elle et donc, son collège croyant que celle-ci était en danger, a tiré dans le thorax plusieurs fois (je rappelle que c'est pour tuer qu'on vise dans le thorax). Néanmoins, les policiers au nombre de sept (oui sept!) sont tous allés à l'hôpital à la suite de cet évènement parce qu'ils étaient en état de choc (évidemment, comme s'ils n'étaient pas formés pour ce genre de situation!). Or, il est important de souligner que la version des faits ne semble pas corroborer avec celle des témoins, étranges? Non! Voici ce qu'un des passants a pu voir : « C'est vrai que la personne n'obtempérait pas aux ordres. Un des policiers a tenté de le maîtriser avec du poivre de Cayenne. Une voiture de police est arrivée et l'a renversé, il s'est retrouvé sur le capot. Un policier l'a fait descendre et il est allé enlever ses sacs à dos. Un policier était près de lui, mais celui qui a tiré était à environ trois mètres. Est-ce qu'il a craint pour son collègue qui était près de

l'homme?», se demande Sébastien Gédéon. » Bref, on remarque que la suite des évènements semble beaucoup plus nuancée et que l'action de la police a vraisemblablement était mal foutu. Ce qui s'est traduit par la mort d'un innocent. Ah! Je soulignes, c'est pas la première fois que ce genre de cas arrive, le 6 janvier 2012 Farshad Mohammadi est abattu également (il était également en situation de détresse), sans oublié le 16 février 2012 où Jean-François Nadreau subit le même sort.

Il se trouve que dans cette affaire le rôle des médias est à souligné. Chaque article qui traite de ce sujet à tous un point en commun : on ne dénonce pas! Il reste qu'on tente de comprendre le pourquoi que sept agents aient utilisé l'arme à feu ou lieu du taser, ainsi de suite. A-t-on de bons services pour venir en aide à des personnes comme Alain? Reste qu'on ne condamne pas l'action des policiers. C'est probablement ça la tragédie. Outre la conséquence minime que les agents ont eue, soit d'être en congé maladie, ils n'ont pas eu la moindre sentence pour avoir commis cette action. En passant, chaque fois qu'un évènement de la sorte se produit, un nouveau débat ressurgit à savoir s'il faut ou non utiliser le taser? Si le policier avait bien

fait de prendre son arme? En fait, j'énumère à peine l'attirail d'un policier : menotte, matraque, poivre de cayenne, pistolet, sans compter que l'agent est censé avoir une formation concernant les moyens de mettre quelqu'un à terre. Franchement, juste le fait qu'il prend une arme et qu'il te la pointe dessus, c'est déjà assez menaçant. Il est clair que ça ne fait qu'empirer la suite des évènements. Donc, il est clair que les agissements de la police sont inexcusables dans cette situation, on parle d'un mort merde! De voir que les agents s'en tirent indemne, mon œil. Tout ça, ça ne sent pas bon! Il serait temps de faire un ménage auprès des services de police, parce que sept policiers en état de chocs. Sérieusement! Pourquoi leur donner une arme si sont même pas capable de garder leur sang-froid? Maintenant, vous comprenez où je veux en venir. Reste qu'il est important de souligner que les agissements de la police sont intolérables et que nous nous rappellerons de ces évènements tragiques. Ah! Justement, il y'en a un le 15 mars prochain qui dénonce la brutalité policière.

ACAB

François M

Samedi, 8 mars
Soirée bouffe-cinéma pour les personnes
s'identifiant comme femmes
20h00 à l'ADDS

Mardi, 25 mars Assemblée générale 17h30 à l'ADDS (souper à 170) Samedi, 15 mars Manifestation dans le cadre de la Journée internationale contre la brutalité policière 12h00 au LAB (76 rue Lois, coin Allumettières)

13h00 au LAB pour la manifestation

Si vous souhaitez soutenir financièrement la publication de ce journal populaire, n'hésitez pas à nous contacter ou à envoyer vos dons par la poste.



Si vous désirez recevoir le P'tit MOT-DIT! directement à votre porte, faites-nous le savoir et nous vous en posterons une copie! 18 Charlevoix Gatineau, Québec J8X 1P1

> <u>Téléphone</u> (819)770-3839

Courriel
Iutter@addsgatineau.org
Site web
addsgatineau.com